



Assemblée générale

Soixante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
22 décembre 2014
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 17^e séance

Tenue au Siège, à New York, lundi 1^{er} décembre 2014, à 10 heures

Président : M. Ružička (Slovaquie)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires :

M. Ruiz Massieu

Sommaire

Point 132 de l'ordre du jour: Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015
(suite)

Informatique et communications

*Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le
Conseil économique et social*


Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (sr corrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).

14-65988X (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 132 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (suite)

Informatique et communications (A/69/517 et A/69/610)

1. **M. Takasu** (Secrétaire général adjoint à la gestion), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'informatique et les communications à l'Organisation des Nations Unies (A/69/517), dit que le Secrétariat, l'Assemblée générale et les organismes de réglementation ont reconnu que la structure informatique à l'Organisation est morcelé et que la prestation des services informatiques manque d'unité et ne répond pas aux besoins des temps modernes. Il faut que cette structure morcelée soit réformée sous l'autorité de la Directrice générale de l'informatique et des communications pour faire en sorte que cette prestation soit en ligne avec le fonctionnement et les priorités de l'Organisation. Il est nécessaire d'assurer une sécurité informatique renforcée, des dispositifs de gouvernance mieux définis, un meilleur équilibre entre souplesse opérationnelle et contrôle centralisé, ainsi qu'une vision et une direction communes dans l'ensemble de l'Organisation.

2. À l'issue d'une évaluation approfondie conduite au cours des 18 derniers mois et d'une vaste consultation menée au Secrétariat, l'Administration a arrêté une stratégie révisée en matière d'informatique et de communications et établi les axes où il est nécessaire d'intervenir pour améliorer ces technologies sur le court et le long termes. Pour changer les choses, l'ONU doit appuyer les efforts de modernisation en cours, tels que le progiciel de gestion intégré Umoja, et envisager de nouvelles innovations. Une pleine transformation, toutefois, passe par la mise en place de solides fondements sous l'impulsion de la Directrice générale de l'informatique et des communications, des mécanismes de gouvernance, une responsabilisation et l'engagement d'assurer l'utilisation optimale des ressources.

3. Le Secrétaire général a défini la vision commune comme la mise à la disposition de l'Organisation des Nations Unies de services informatiques et de services de communication qui l'aident à s'acquitter de ses mandats. La stratégie révisée recouvre toutes les activités du Secrétariat. Les axes d'intervention sont la modernisation, la transformation et l'innovation,

qu'appuient la gouvernance, la direction et l'utilisation optimale des ressources. La stratégie sera mise en œuvre par étapes en vue de faire en sorte que l'Organisation soit dotée de moyens informatiques solides dans un avenir immédiat : un plan détaillé de mise en œuvre a été élaboré pour l'exercice biennal 2016-2017 et au-delà. Le rôle de chef de file de la Directrice générale de l'informatique et des communications est essentiel pour assurer la cohérence des technologies morcelées de l'informatique et des communications, formuler les orientations à suivre en ce qui concerne ces technologies et plaider en faveur des principes communs présentés.

4. La stratégie harmonisera en les améliorant grandement les services informatiques et services des communications en assurant la mise en œuvre efficace et le bon fonctionnement d'Umoja; le renforcement de la sécurité et de la résilience de l'information; la modernisation des systèmes et structures informatiques; et le développement des compétences et du professionnalisme, qui se traduiront par l'amélioration de la qualité et de l'efficacité, et de la satisfaction des clients.

5. La prestation fragmentée des services informatiques et des services des communications n'est pas efficace par rapport au coût. L'intention du Secrétaire général est de faire en sorte que la prestation de ces services soit à la hauteur de l'Organisation, mais l'environnement informatique actuel fait que les dispositifs relatifs à sécurité des systèmes informatiques ne peuvent être solides. Les activités de l'Organisation des Nations Unies exigent que le Secrétaire général jette les fondements nécessaires à la fourniture fiable et harmonisée de services informatiques et de services des communications, et les mesures immédiates devant être prises sont décrites dans la stratégie, notamment la création d'un pôle d'assistance technique centralisée alors que la mise en service d'Umoja serait généralisée.

6. L'approbation rapide de la déclaration de haut niveau de l'orientation générale que représente la stratégie revêt une importance critique pour que le Secrétariat entreprenne la gestion des projets et l'analyse des avantages de la mise en œuvre de la stratégie. Des mesures immédiates et des initiatives rapides pour l'exercice biennal 2016-2017 doivent être prises pour que les technologies de l'information et des communications unifiées soient à même de dépasser les limites actuelles, d'améliorer les services et de

rendre les structures de la gouvernance plus visibles et plus responsables.

7. La prestation de services informatiques et de services des communications fiables et efficaces est essentielle et urgente. Les exigences qui pèsent sur le personnel de l'Organisation sont de plus en plus lourdes et les menaces contre la sécurité informatique vont en augmentant. Umoja est à un stade critique et le Secrétariat s'appuie sur cette technologie comme il ne l'a jamais fait sur une autre. La stratégie garantira que les facteurs d'inefficacité seront immédiatement corrigés et qu'à terme des services informatiques et des services des communications de qualité dont l'Organisation pourra être fière seront fournis.

8. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport connexe du Comité consultatif (A/69/610), dit que le Comité consultatif est d'avis que la stratégie informatique révisée constitue un bon point de départ pour développer les technologies de l'information et des communications dans l'Organisation et il en soutient les grandes lignes. Il note que la nouvelle stratégie procède d'une démarche consultative faisant intervenir tous les services d'informatique et de communications et qu'elle est centrée sur l'appui apporté aux travaux de l'Organisation, la priorité étant donnée aux activités nécessaires pour permettre la mise en service et l'intégration d'Umoja.

9. La stratégie propose une approche pragmatique propre à réduire la fragmentation des moyens informatiques en s'appuyant sur les capacités et les atouts des services informatiques à l'échelle du Secrétariat tout en tenant compte du caractère décentralisé de l'Organisation et de la complexité de ses structures organisationnelles. D'un autre côté, la distribution des responsabilités pour la prestation de ces technologies entre de multiples centres dispersés géographiquement nécessite une gouvernance efficace et des dispositions managériales précisant clairement les objectifs de résultats et les responsabilités respectives des divers centres proposant des prestations informatiques. En particulier, l'élaboration et l'application stricte d'un arsenal complet de mesures et de normes informatiques institutionnelles nécessitera une intervention forte de la part de la direction centrale, soutenue par des responsables de bureaux et de départements bien décidés à mettre pleinement en œuvre la stratégie informatique.

10. La nouvelle stratégie définit certes une série d'objectifs pour le futur paysage informatique ainsi qu'un plan de haut niveau pour transformer la prestation des services informatiques dans les cinq prochaines années, mais une analyse plus approfondie s'impose, comprenant l'identification précise des activités informatiques devant être gérées aux niveaux central, régional et local, des propositions concernant la création de pôles et de centres technologiques régionaux, des informations sur la structure géographique définitive envisagée pour la prestation des services informatiques, un plan de mise en œuvre de la stratégie et des détails sur les avantages qualitatifs et quantitatifs attendus.

11. Le Comité consultatif recommande que, sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées dans son rapport, l'Assemblée générale prenne note du rapport du Secrétaire général (A/69/517) et prie celui-ci de lui soumettre, pour qu'elle l'examine à sa soixante-dixième session, une proposition détaillée concernant la stratégie.

12. **M^{me} Rios Requena** (État plurinational de Bolivie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe a toujours appuyé les réformes de gestion visant à améliorer l'efficacité, la transparence, la crédibilité et la responsabilité à l'Organisation des Nations Unies. Toutes les réformes, y compris celle relative à l'informatique et aux communications, doivent appuyer les activités de l'Organisation dans les domaines de la paix, de la sécurité, du développement et des droits de l'homme. L'Organisation ne saurait être une simple consommatrice de technologies de l'information et des communications et doit faire en sorte au moyen d'une stratégie révisée que ces technologies servent à appuyer son mandat et aident les États Membres à prendre des décisions d'une façon aussi efficace, conviviale, sûre, fiable et économique que possible.

13. Le Groupe s'inquiète du morcellement de la structure informatique de l'Organisation. Malgré de nombreuses initiatives, différents bureaux et départements ont leur propre unité administrative chargée de l'informatique et des communications, de sorte que, depuis des dizaines d'années, les activités relatives à l'informatique et aux communications sont décentralisées et éparpillées et ne sont pas uniformisées. Des systèmes incompatibles, obsolètes ou faisant double emploi prolifèrent; il n'est guère possible de partager ou de traiter l'information; les

besoins des utilisateurs ne sont que partiellement satisfaits et les dépenses et la gestion des effectifs de l'Organisation dans ce domaine manquent de transparence. Ce morcellement fait augmenter les dépenses de fonctionnement et empêche l'Organisation de faire des économies d'échelle.

14. Dans son rapport sur la manière dont les questions relatives à l'informatique et aux communications sont traitées au Secrétariat (A/67/651), le Comité consultatif a déclaré que la stratégie que l'Assemblée avait adoptée dans sa résolution 63/262 accordait une attention insuffisante à Umoja; aux questions de sécurité; aux activités informatiques des opérations de maintien de la paix, qui représentent 75 % du budget informatique.

15. Le Comité consultatif a également fait des observations concernant l'absence de mécanismes de gouvernance et de mise en œuvre du principe de responsabilité pour la gestion de l'informatique et des communications; l'absence de précisions concernant pourquoi les changements envisagés étaient essentiels pour satisfaire les besoins institutionnels ou atteindre les objectifs fondamentaux de l'ONU; l'absence de définition claire et de compréhension du rôle du Bureau de l'informatique et des communications et du Directeur général de l'informatique et des communications; le nombre insuffisant de membres du personnel du Bureau ayant les compétences requises pour s'occuper de la transformation du modèle d'activité; la prise en compte insuffisante de l'autonomie dont jouissent les entités du Secrétariat; le manque de définition des activités qui ont une envergure institutionnelle pour lesquelles une centralisation poussée est nécessaire et quelles sont celles qui nécessitent davantage de latitude. L'intervenante demande des précisions sur la façon dont la stratégie proposée actuelle a tenu compte de ces observations.

16. Certaines activités menées par le Bureau de l'informatique et des communications sont étroitement liées et interdépendantes. Leur exécution devrait être harmonisée et rationalisée pour assurer la cohérence et les synergies. Le Secrétaire général devrait veiller à ce qu'à l'avenir les propositions, notamment le modèle de prestation de services centralisée, soient harmonisées avec les activités menées actuellement au titre de la stratégie révisée et des autres initiatives afin d'éviter les gaspillages et les doubles emplois.

17. Le Groupe attend avec intérêt la discussion détaillée des principales caractéristiques de la stratégie révisée en matière d'informatique et de communications et des stratégies connexes, qui doivent être mises en œuvre pendant une période de cinq ans. Il cherchera à obtenir de plus amples renseignements concernant l'alignement de la stratégie sur Umoja, les Normes comptables internationales (normes IPSAS), la stratégie globale d'appui aux missions et les réformes de la gestion des ressources humaines. Il examinera avec soin les programmes de formation aux technologies de l'information et des communications afin que les capacités internes soient disponibles pour mener les activités mandatées.

18. Bien que la stratégie révisée soit basée sur la consultation de toutes les unités du Secrétariat chargées des technologies de l'information et des communications, il est nécessaire de tenir de nouvelles consultations et de poursuivre la collaboration avec les bureaux hors Siège et les missions de maintien de la paix et les autres bureaux sur le terrain. L'intervenante demande des compléments d'information concernant la mesure dans laquelle les parties concernées sur le terrain, telles que les organismes, les fonds et les programmes ont été consultées.

19. La distribution des prestations informatiques entre de multiples centres dispersés géographiquement pourrait poser quelques problèmes de gestion. L'atténuation des risques et la mise en œuvre réussie de la nouvelle stratégie informatique et des communications et la transformation de la prestation des services informatiques dans l'Organisation exigent l'une et l'autre de solides mécanismes de gouvernance, de gestion et de responsabilité hiérarchique, une direction forte, des normes et des procédures complètes et des dispositifs de communication et de coordination efficaces.

20. Le Groupe attend avec impatience la discussion détaillée pour faire en sorte que la Directrice générale de l'informatique et des communications puisse s'acquitter de sa responsabilité pour ce qui est de fixer l'orientation générale et de répondre des résultats des activités menées en matière d'informatique et de communications, conformément à son mandat.

21. Certes l'analyse coût-avantages de la stratégie évoluera au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie, mais ce sera un outil important pour évaluer les projets et déterminer leur faisabilité, aussi devrait-

elle être incorporée dès le début. Les informations relatives aux coûts et aux avantages prévus de l'initiative devraient être présentées aux États Membres en temps voulu et les économies réalisées servir à appuyer les activités relatives au développement.

22. Le Groupe attache une grande importance aux initiatives visant à améliorer la sécurité informatique et appuie les mesures intérimaires d'urgence proposées par le Secrétaire général. Il attend que le point soit fait sur l'application des recommandations. Il note que la première phase du plan d'action en 10 points visant à renforcer la sécurité informatique a été mise en œuvre en 2013 et que l'application se poursuit et attend avec impatience le bilan qui sera présenté sur l'application du plan d'action à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, avec des détails sur les dépenses y afférentes.

23. **M^{me} Power** (Observatrice de l'Union européenne), prenant la parole au nom des pays candidats – Albanie, ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro, Serbie et Turquie –, d'un pays partie au processus de stabilisation et d'association – la Bosnie-Herzégovine – et de la Géorgie et de l'Ukraine, dit que l'Union européenne se félicite des efforts déployés par la Directrice générale de l'informatique et des communications en vue de corriger les dysfonctionnements mis en évidence dans le Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur la manière dont les questions relatives à l'informatique et aux communications sont traitées au Secrétariat (A/67/651) et de l'approche révisée proposée en matière de sécurité des infrastructures, de l'informatique et des systèmes et de services informatiques dans l'ensemble de l'Organisation au cours des cinq prochaines années et au-delà.

24. Le rapport du Secrétaire général (A/69/517) constitue une bonne base pour moderniser le système des Nations Unies et combattre le morcellement de l'environnement informatique, de pair avec les autres initiatives en cours en matière de transformation du modèle d'activité et de gestion du changement, y compris la mise en œuvre et l'intégration de la prise en main d'Umoja. L'Union européenne se félicite de ce que le rapport reconnaît la nécessité d'infléchir notablement le cap en ce qui concerne la démarche suivie concernant cet environnement et sa structure. La mise en œuvre d'une solide stratégie comprenant l'harmonisation de l'environnement informatique en

vue d'améliorer la stratégie informatique, le partage des données et l'efficacité par rapport au coût présentera des avantages à la fois qualitatifs et quantitatifs. Les menaces pesant sur la sécurité informatique augmentent continuellement et vu l'infrastructure profondément morcelée et le manque de contrôle dans le système actuel, l'ONU doit élaborer des services en matière d'informatique et de communications qui soient rationalisés, fiables et efficaces de façon à s'acquitter de ses mandats de façon efficace et transparente.

25. Une direction centrale forte est essentielle pour la mise en place et la stricte application de politiques et normes en matière d'informatique et de communications. L'Union européenne a souligné l'importance du Directeur général de l'informatique et des communications, qui est responsable de l'orientation générale et des résultats obtenus par les activités de l'Organisation se rapportant à l'informatique et aux communications.

26. Il est indispensable d'avoir une indication précise et globale des ressources nécessaires pour appliquer les propositions afin de prendre une décision concernant l'approche améliorée à envisager dans le cadre du projet de budget proposé pour l'exercice biennal 2016-2017.

27. **M^{me} Schweizer** (Suisse), parlant également au nom du Liechtenstein, dit que les deux délégations se félicitent de la volonté du Secrétaire général de réduire le morcellement de l'environnement de l'Organisation en matière d'informatique et de communications, qui comprend près de 2 000 logiciels, 70 unités administratives, plus de 130 centres d'assistance et 44 centres de données. Ce morcellement est coûteux, réduit l'efficacité de l'Organisation et affaiblit la sécurité informatique. En harmonisant cet environnement, le Secrétaire général devrait renforcer la direction centrale pour ces technologies, qui devraient recevoir l'appui d'une structure de gouvernance d'une efficacité, transparence et cohérence accrues.

28. Les deux délégations demandent des précisions sur la mesure dans laquelle la stratégie sera appliquée aux opérations de maintien de la paix. La leur appliquer serait essentiel pour la crédibilité et la réussite de la stratégie, car le Département de l'appui aux missions reçoit 75 % de l'ensemble des crédits affectés à l'informatique et aux communications. Dans

son prochain rapport, le Secrétaire général devrait fournir de plus amples détails sur les arrangements proposés pour l'incorporation dans la stratégie des activités relatives à l'informatique et aux communications menées dans le cadre des opérations de maintien de la paix.

29. La Suisse et le Liechtenstein se félicitent des mesures que le Bureau de l'informatique et des communications a prises pour coordonner ses activités avec Umoja. Tous deux doivent travailler de concert et se renforcer mutuellement.

30. L'Organisation des Nations Unies ne peut se moderniser si ses outils informatiques ne sont pas rationalisés. Il convient de redoubler d'efforts pour accroître l'efficacité et l'innovation dans le domaine de l'informatique et des communications. La stratégie révisée est une base concrète pour faire en sorte que les technologies dans ce domaine répondent aux besoins de l'Organisation, de son personnel et des projets de transformation des modes de fonctionnement qui sont en cours. Un plan d'application détaillé judicieux doit être élaboré pour garantir sa réussite.

31. **M. Kisoka** (République-Unie de Tanzanie) dit que les technologies de l'information et des communications sont un élément transversal qui doit être appliqué au quotidien à l'ONU. Bien gérées et appliquées, ces technologies pourraient améliorer l'efficacité, réduire les coûts des opérations et accélérer les initiatives de développement. Sa délégation est préoccupée toutefois de voir que l'Organisation n'a pas pleinement exploité leur potentiel car le morcellement, les doubles emplois, l'inefficacité, le caractère obsolète et le manque de connectivité ont augmenté au cours d'une longue période et ont entraîné un accroissement du coût des opérations. Des bureaux, départements et unités administratives opèrent isolément; l'Organisation a été une simple consommatrice de technologies au lieu d'utiliser celles-ci pour appuyer les processus de prise de décisions.

32. Sa délégation appuie les initiatives du Secrétaire général qui découlent de recommandations et observations du Comité des commissaires aux comptes visant à transformer l'environnement informatique de l'Organisation. La nouvelle stratégie établira des connections entre les bureaux, en particulier entre les entités des opérations de maintien de la paix et les commissions régionales, engendrera des gains

d'efficacité et réduira le coût des opérations. Toutes les initiatives de réforme doivent être en harmonie avec la stratégie pour que les avantages escomptés soient retirés. Les économies réalisées doivent servir à appuyer les activités relatives au développement.

33. La stratégie ne doit pas concerner seulement l'Organisation. L'appui fourni aux processus de prise de décisions par les États Membres en matière de technologies de l'information et des communications doit également être amélioré dans tous les lieux d'affectation et bureaux hors Siège. Sa délégation accueillerait favorablement des initiatives visant à améliorer l'appui de ce type fourni aux installations de conférence, y compris au moyen de kiosques des technologies de l'information fournissant du matériel aux États Membres, dont les processus de prise de décisions doivent être connectés au monde numérique aussi efficacement que possible. Il est essentiel aussi d'apporter des améliorations à la cybersécurité, à la vidéoconférence et aux autres services électroniques.

34. Il est nécessaire de poursuivre les consultations et la collaboration sur la stratégie révisée, en particulier avec des entités hors Siège telles que les bureaux de maintien de la paix, qui représentent 75 % des dépenses afférentes aux technologies de l'information et des communications. Il faut de puissants mécanismes de gouvernance, de direction et de responsabilisation, notamment le Bureau de l'informatique et des communications relevant du Directeur de l'informatique et des communications pour réduire les risques découlant de la complexité de la transformation et de la mise en œuvre de la stratégie. Conformément au principe « Unis dans l'action », l'inclusion dans la stratégie de toutes les parties prenantes dans ce domaine, telles que les entités du système des Nations Unies, se traduira par des économies réalisées par les États Membres et l'Organisation.

35. **M^{me} Riazi** (Directrice de l'informatique et des communications) dit qu'il faut remédier au morcellement de l'environnement informatique pour assurer la sécurité de l'ONU. L'harmonisation est essentielle pour faire en sorte qu'Umoja reçoive l'appui nécessaire. Le Bureau de l'informatique et des communications suivra une approche pragmatique en travaillant de concert avec toutes les entités du Secrétariat. La stratégie inclut les bureaux de maintien de la paix, avec lesquels des discussions intenses ont

été menées. Dans l'intérêt d'une stratégie cohérente, personne ne doit être laissé à la traîne.

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social (A/69/535 et A/69/609)

36. **M^{me} Wong** (Division de la planification des programmes et du budget), présentant le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2014 (A/69/535), dit que le rapport donne le détail des incidences budgétaires des résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2014. Les ressources supplémentaires nécessaires à l'application de ces résolutions et décisions sont estimées à 56 300 dollars pour l'exercice biennal 2014-2015. Sur ce montant, des dépenses de 5 400 dollars peuvent être financées au moyen des crédits ouverts pour l'exercice et les dépenses restantes de 50 900 dollars nécessiteront l'inscription d'un crédit additionnel au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015. Ce montant serait imputé sur le fond de réserve pour l'exercice biennal 2014-2015.

37. Des dépenses supplémentaires d'un montant de 13 089 500 dollars à imputer à l'exercice biennal 2016-2017, dont 89 500 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 13 millions de dollars au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales), seraient examinées dans le cadre du projet de budget-programme pour cet exercice.

38. Les recommandations du Secrétaire général figurent aux paragraphes 30 et 31 du rapport.

39. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport connexe du Comité consultatif (A/69/609), dit que dans son rapport (A/69/535), le Secrétaire général estime que le montant des ressources additionnelles nécessaires pour l'exercice biennal 2014-2015 comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social est estimé par le Secrétaire général à 56 300 dollars, dont 5 400 dollars qui

seraient financées au moyen des ressources approuvées au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales). Le Comité consultatif n'émet pas d'objection à cette absorption des coûts. Les dépenses additionnelles restantes, d'un montant de 50 900 dollars, relèvent du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et seraient imputées sur le fonds de réserve pour l'exercice biennal 2014-2015.

40. Ces dépenses ont trait à la mise en œuvre de la résolution 2014/12 du Conseil, dans laquelle le Secrétaire général a été prié de soumettre un rapport à ce dernier. Le Secrétaire général indique que cette demande se traduirait par l'ajout au programme de travail du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences d'un document de 8 500 mots devant paraître dans les six langues officielles de l'Organisation. Le Comité rappelle, toutefois, que le Secrétaire général a récemment indiqué que le coût de la production d'un document du même volume dans toutes les langues officielles s'élevait à 35 100 dollars. Le Comité consultatif ne voit pas de raison pour laquelle la documentation additionnelle découlant des résolutions adoptées par le Conseil économique et social ne pourrait pas être produite pour le même coût. En outre, ce montant ne représente que 0,04 % du solde des crédits non engagés pour 2014 au titre du chapitre 2 du budget. Le Comité recommande donc qu'un montant additionnel de 35 100 dollars au maximum soit absorbé par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

41. S'agissant des dépenses supplémentaires d'un montant de 13 millions de dollars prévues au titre de l'appui au système des coordonnateurs résidents pour l'exercice biennal 2016-2017, le Comité consultatif souligne que l'Assemblée générale n'a pas encore examiné l'accord de partage des coûts auquel sont parvenues les entités membres du Groupe des Nations Unies pour le développement concernant ce système ni la contribution correspondante de l'ONU. Cette demande de crédits supplémentaires devra par conséquent être présentée à l'Assemblée pour examen et approbation en même temps que l'arrangement proposé.

42. **M^{me} Rios Requena** (État plurinational de Bolivie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe appuie le montant des ressources additionnelles de 56 300 dollars pour

l'exercice biennal 2014-2015 découlant des résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social. Les crédits supplémentaires d'un montant de 13 millions de dollars concernant l'appui du Secrétariat au système des coordonnateurs résidents devraient être complètement pris en compte dans le projet de budget pour 2016-2017.

43. Les ressources nécessaires pour financer les décisions des organes intergouvernementaux des Nations Unies relatifs au développement social et économique devraient être fournies. Il faudrait affecter des ressources suffisantes pour exécuter les mandats découlant des résolutions et décisions du Conseil.

La séance est levée à 11 h 05.